



PRÉFÈTE
DE L'ORNE

Communiqué de presse

Contact Presse

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle

☎ 02.33.80.62.60

Alençon le 1^{er} octobre 2019

Adaptation des restrictions des usages de l'eau dans l'Orne

Suite aux précipitations des dernières semaines, les débits des cours d'eau du département de l'Orne ont connu une hausse significative. Ce n'est pas le cas des nappes phréatiques, dont le niveau reste bas. Au vu de l'évolution de la situation, Mme la préfète a décidé de lever partiellement les mesures de restriction des usages de l'eau.

Les communes situées dans les bassins hydrographiques de la Sarthe Amont, de la Mayenne amont, de l'Avre et de l'Iton sont classées en alerte renforcée. Les communes du reste du département sont classées en vigilance.

La liste des communes concernées, les mesures de restriction des usages de l'eau correspondant aux différentes situations, ainsi qu'une carte départementale peuvent être consultées sur le site des services de l'État dans l'Orne (www.orne.gouv.fr) et en mairie.

La situation hydrologique reste particulièrement fragile, aussi l'ensemble des usagers de l'eau (industriels, particuliers, agriculteurs, collectivités) doivent veiller à une utilisation raisonnée de l'eau.

Contact : DDT61, service eau et biodiversité, 02.33.32.50.38, ddt-seb@orne.gouv.fr



Mesures de restriction de l'usage de l'eau dans l'Orne

